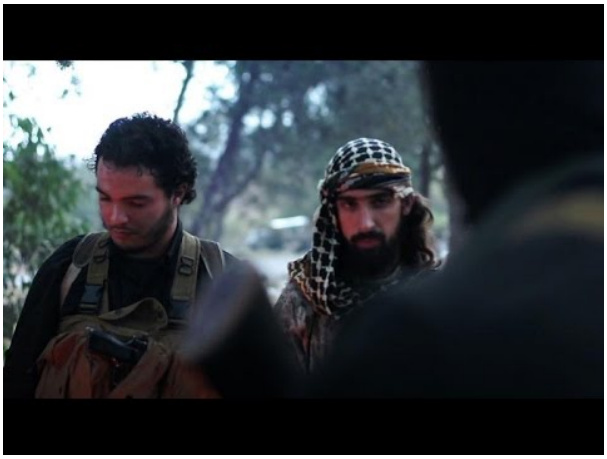
Emmanuel Macron : Les djihadistes sont « en droit de demander la protection consulaire » de la France

26/02/2019 à 19h51



Alors que le président irakien Barham Saleh a annoncé, lundi, que 13 Français « éléments de Daech » avaient été récemment remis par les FDS à l'Irak, Emmanuel Macron dit ce mardi qu'il n'existait pas « de programme de retour des djihadistes français détenus en Syrie ou en Irak ».

Emmanuel Macron a affirmé mardi qu'il n'existait pas actuellement de programme de retour des djihadistes français détenus en Syrie ou en Irak, qui seront « **d'abord judiciarisés** » dans ces pays.

« **La France a toujours eu la même doctrine, qui consiste à dire que ceux qui, dans un théâtre de guerre, ont été incarcérés, en l'espèce par les FDS (Forces démocratiques syriennes) en Syrie et/ou par les autorités irakiennes, sont d'abord et avant toute chose judiciarisés dans ces pays lorsqu'on reconnaît la justice** », a déclaré le chef de l'État devant les élus du Grand Est réunis pour le grand débat à l'Élysée.

Ces djihadistes sont « en droit de demander la protection consulaire »

« **Contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre, il n'y a pas de programme de retour des djihadistes** », a-t-il précisé.

Il a souligné que ces djihadistes étaient « **en droit de demander la protection consulaire** ». « **Nous nous assurons dans ce cas que les droits de la défense sont bien assurés et, en particulier, que s'ils sont condamnés à la peine de mort, que celle-ci soit commuée en une peine à la perpétuité que nous reconnaissons** », a-t-il poursuivi.

> *Emmanuel Macron s'exprime à propos des djihadistes français détenus et jugés en Irak pic.twitter.com/ZdDXlpmCFX*
>
> *— CNEWS (@CNEWS) 25 février 2019*

Reçu lundi à l'Élysée, le président irakien Barham Saleh a annoncé que 13 Français « **éléments de Daech** » (acronyme arabe pour le groupe État islamique) récemment remis par les FDS à l'Irak « **seront jugés selon la loi irakienne** » à Bagdad.

« **Pour les Français majeurs détenus transférés** » en Irak par les FDS, « **ils relèvent d'abord des autorités de ce pays, à qui il revient de décider souverainement s'ils doivent faire l'objet de procédures judiciaires sur place** », a souligné Emmanuel Macron en présence de M. Saleh.

Ouest-france.fr

Rappels :

Aurillac : un terroriste islamiste déchu de sa nationalité

française est logé à l’hôtel aux frais de l’État, le maire en colère contre Castaner (MàJ)

3 Français brûlent leurs passeports dans une vidéo du groupe EI

Le père d’une victime de Mohamed Merah demande à Macron de « refuser » le retour des djihadistes : « C’est une décision criminelle »

Romain Caillet : « Pourquoi la France va rapatrier ses djihadistes »